

former en un mouvement rotatif.

Pour réaliser un moteur rotatif de ce type dans lequel les efforts traction et poussée sont conjugués, il a paru avantageux suivant l'invention de créer un moteur rotatif caractérisé en ce que le bloc moteur est réalisé en une matière isolante électriquement, telle que l'aluminium ou une matière plastique, et en ce que sont disposés radialement de manière régulièrement espacée d'une part dans le rotor ou dans l'enveloppe ou stator un certain nombre de barreaux aimantés dont le pôle de même nom fait saillie dans la chambre du moteur et, d'autre part respectivement dans l'enveloppe ou stator ou dans le rotor des aimants en fer à cheval, dont le nombre diffère d'au moins une unité du nombre de barreaux aimantés de l'autre élément et qui sont placés de telle manière que leurs pôles de nom contraire se suivent dans le sens de rotation du moteur.

Suivant l'invention pour éviter les temps morts, il a paru encore avantageux de prévoir la suppression du champ magnétique par une isolation amovible entre un aimant en fer à cheval et un barreau, lorsque la rotation du rotor les amène l'un en face de l'autre.

Pour mieux faire comprendre l'invention, celle-ci est décrite ci-après avec plus de détails sur la base des dessins schématiques annexés, à titre d'exemple uniquement, montrant en:

Figure 1 une coupe au travers d'un moteur rotatif, réalisé suivant l'invention;

Figure 2 une demi-coupe suivant la ligne II-II de figure 1, et

Figure 3 une vue de profil du moteur, montrant le mécanisme de déplacement des isolants.